PROCÈS VERBAL

de

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des AGENTS LIBRES

Tenue à Montréal le jeudi 10 mai 2017 à 14h30 dans les locaux de Studio Tango situé au 7755 St-Laurent

Étaient présents 35 Agents libres

Hommes

Roch Aubert
Dhanaé A. Beaulieu
Luc-Martial Dagenais
Charles Gaudreau
Denis Larocque
Richard Lalancette
Alexandre L'Heureux
Pierre Limoges
Charles Maheux
Pierre Mayer
Silvio Orvieto
Gabriel Paré
Pierre Pinchiaroli

Julien Storini

Femmes

Alexandrine Agostini Lorraine Auger Myreille Bédard Marie Cantin Geneviève Champagne Nathaly Charrette Caroline Dardenne Isabel Dos Santos Sylvie Dubé Claire Gagnon Isabelle Grégoire **Dominique Lamy** Nadine Meloche Marianne Paquette Isabelle Pastena Thérèse Perreault France Pilotte Anne-Hélène Prévost Emilie St-Germain Léonie St-Onge Sonia Vigneault

Préambule: mise au point par Caroline Dardenne concernant la décision du CA quant à l'acceptation de nouveaux candidats à cette assemblée printanière. La position du CA a été révisée après que certains membres, ayant déjà engendré un processus de parrainage, aient manifesté un inconfort devant l'avis trop court du CA, stipulant que les nouvelles candidatures ne seraient considérées qu'à l'assemblée d'automne 2018.

Caroline Dardenne ouvre l'assemblée à 14h32.

1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Nadine Meloche se porte volontaire pour présider l'assemblée. Alexandre L'Heureux se porte volontaire pour agir à titre de secrétaire d'assemblée. **Adoptées à l'unanimité.**

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par France Pilotte, appuyé par Thérèse Perreault de modifier le point 6 à l'ordre du jour (Nomination d'un nouvel administrateur au CA - Caroline a terminé son mandat) et d'y ajouter que 2 postes d'administrateurs se libèrent puisque Silvio Orvieto a également terminé son mandat. Luc-Martial informe que le mandat de Silvio Orvieto venait à échéance à la dernière AG et puisque personne ne s'était présenté, Silvio a accepté un autre mandat de 2 ans. Il n'y a donc qu'un poste au CA à remplir.

Des points concernant la rémunération du secrétaire d'assemblée, l'implication, la manière dont on doit se proposer aux directeurs de casting et la nécessité d'avoir un comité voix sont ajoutés à *Varia*.

3. Adoption du PV de l'AGA du 7 novembre 2017

Luc-Martial soulève que Orvieto est écrit avec un « t » et qu'il faudrait en faire la correction. Il questionne et relis le point 6 : *Budget et trésorerie*.

« On précise que dans les dernières années, puisque les membres de longue date avaient déboursé des montants plus élevés afin de développer, démarrer puis mettre à niveau le site web et les outils informatiques, les nouveaux membres qui bénéficiaient dès leur arrivée de cette technologie adaptée aux besoins du milieu de travail, payaient un supplément au tarif de leur cotisation. Mais puisque qu'on considère maintenant ces améliorations rentabilisées, le montant de la cotisation sera le même pour tous. »

En résumé, tout le monde partagera les surplus puisque les nouveaux membres paient chacun des frais d'ouverture de dossier.

Pour le moment, aucun modification ne sera faite.

Marie Cantin propose l'adoption du procès-verbal avec correction.

Claire Gagnon appuie la proposition. Adopté à l'unanimité.

4. Modifications aux règlements du regroupement et

vote Le CA propose une refonte des statuts et règlements qui a été envoyée par courriel à l'ensemble des membres le 6 mai 2018. Étant donné le temps alloué à la relecture du document, Alexandre L'Heureux suggère de ne s'attarder qu'aux propositions qui suscitent des questionnements. Dominique Lamy suggère plutôt qu'on repasse à travers le document pour que chacun des membres aient l'opportunité de s'exprimer sur les différents changements proposés.

Tout les points qui n'engageront pas de questionnements seront considérés « entérinés ».

Pierre Pinchiaroli questionne le règlement présenté au point 4 : «Le regroupement compte au maximum quarante-cinq membres. »

S'ensuit un échange questionnant le fait de se limiter à 45 membres; si nous statuons un quota maintenant, nous ne pourrons qu'accepter 4 des 8 candidats présentés aujourd'hui. Certains pensent qu'il n'est pas nécessaire d'accepter de nouveaux membres, même si certaines candidatures sont des « plus-value ». On voudrait davantage exploiter le potentiel des membres actuels.

On s'interroge sur le fait de vouloir absolument statuer un nombre fixe considérant que nous nous en sommes toujours tenus naturellement à une quarantaine de membres compte tenu des départs volontaires, des membres entrants et des renvois.

Mais qu'est-ce que les nouveaux membres apportent tant au regroupement ? Ne préférons-nous pas prioriser le développement de nos projets plutôt que de faire du « casting » ?

On parle de certains projets communs qui ont avorté et on se demande pourquoi ils n'ont pas été mis à termes.

Sylvie Dubé parle des difficultés qu'a eu le CA avec certains membres. Le CA n'avait pas la possibilité d'agir ou d'intervenir auprès d'un membre ne respectant pas ses engagements puisque certaines des formulations de nos statuts et règlements étaient floues. Maintenant qu'ils sont mieux libellés et mieux définis, cela allégera la tâche du CA. Elle suggère qu'on se limite à 50 membres pour contenter tout le monde.

Charles Maheux dit que ça fait 12 ans qu'il fait partie du regroupement et qu'on parle encore de limiter le nombre de membres. Silvio Orvieto mentionne qu'il suffit de le régler et de le voter, ainsi on arrêterait d'en parler et il ajoute que peut-être le problème est aussi dû au fait que l'on accepte des membres à chaque AG. Selon Charles, il y aura toujours de nouveaux acteurs, toujours de bons acteurs et qu'ils n'ont qu'à s'en créer un regroupement. Il affirme que les projets de créations ne peuvent pas naître ici. On est en relation, on peut créer des projets communs à plus petite échelle, mais s'imaginer qu'on va le faire tous ensemble, c'est presque impensable.

Caroline Dardenne dit que le mot « quarantaine » était flou, voilà pourquoi le CA proposait un nombre fixe de 45. Elle voit venir la vague. Beaucoup d'acteurs de talent questionnent la relation avec leurs agents. Elle n'est pas contre l'idée de voter un nombre fixe, mais croit que nous devrions nous en tenir à un chiffre pas trop élevé, car plus nous sommes nombreux, plus les difficultés, tant sur le plan coopératif qu'administratif se multiplieront.

Claire Gagnon considère qu'on a toujours été autour d'un certain nombre de membres et c'est certain qu'il doit y avoir des mesures coercitives venant du CA, mais qu'il serait dommage de se priver de membres de qualité. Elle rappelle que nous ne devrions choisir des candidats que lors d'une assemblée sur deux.

Dominique Lamy croit que de faire une AGE serait intéressant pour mettre en lumière les habilités de tous pour créer de nouvelles cellules de travail et développer divers projets de promotion.

Emilie St-Germain souligne qu'il est faux de dire que nous n'arrivons pas au bout de nos projets. Que *Les Agents libres*

ont réussi à mettre à terme la vidéo promotionnelle. Pour sa part, être plus souple sur la règle de 45 membres présente plus d'avantages que d'inconvénients.

Isabelle Pastena se demande comment les directeurs de casting gèrent les nombreuses propositions provenant des regroupements.

Alexandre L'Heureux croit que 50 membres est un chiffre honnête si l'on se fie à ce qu'on voit en agence, c'est plutôt la norme. Mais que de dépasser ça, on se ferait sans doute dire qu'on est trop nombreux

Denis LaRocque pense qu'effectivement nous ne devrions recruter qu'une fois l'an et que la diversité au niveau de l'âge serait à considérer davantage.

Isabel Dos Santos appue Denis concernant l'importance de la diversité et, pour cette raison, elle ne croit pas que nous devrions nous restreindre à un nombre limité. Elle souhaite aussi qu'on passe davantage de temps sur nos projets, mais que cela devrait se faire à un autre moment puisqu'administrativement, le choix de nouvelles recrues nous prend énormément de temps.

Marie Cantin serait curieuse qu'on arrête de recruter pendant 2 ans, par exemple, et de voir comment nos réunions pourraient davantage se pencher sur les problématiques du milieu et sur nos préoccupations en tant qu'artistes.

Isabelle Grégoire tente une proposition, soit celle de statuer un nombre de 45 pour aujourd'hui et d'éviter de recruter à la prochaine assemblée pour ne pas devenir trop nombreux. Charles Maheux suggère de voter les candidats d'aujourd'hui, peu importe s'ils dépassent 45, et de s'arrêter à ce nombre jusqu'au moment où nous déciderons d'accueillir de nouveaux candidats.

Caroline Dardenne souhaite nuancer la suggestion et ouvrir l'accueil de candidatures uniquement à l'automne 2019 pour permettre aux nouveaux membres d'avoir accès aux breakdowns du printemps. Elle appuie Charles dans l'idée de voter pour les candidats d'aujourd'hui sans se limiter et sans se soucier du nombre.

Claire Gagnon questionne la règle du 50 % + 1.

On souhaite faire deux propositions. Une proposant un moratoire sur la question d'un nombre fixe de candidats. (point 4)

Une autre concernant la durée où nous n'accepterons pas de nouvelles candidatures.

Charles Maheux propose d'établir un moratoire concernant le point 4 des statuts et règlements, de voter les candidatures aujourd'hui et de s'arrêter à ce nombre-là, jusqu'à la période qui sera votée à la deuxième proposition. Une AGE devra avoir lieu pour voter ce point-là éventuellement.

Dominique Lamy appuie la proposition.

Luc-Martial Dagenais demande le vote. 5 voix sont contre, 30 sont pour.

La proposition est adoptée à la majorité.

Luc-Martial propose qu'après l'assemblée du printemps 2018, une fois que les nouveaux membres seront

acceptés, le regroupement décide de fermer la porte aux nouvelles candidatures pour une durée d'un an et demi, soit jusqu'à l'assemblée d'automne 2019.

L'assemblée demande le vote. 11 voix sont contre, 24 sont pour.

La proposition est adoptée à la majorité.

Nous poursuivons la lecture à partir du point 5.

Pierre Limoges propose une correction à la formulation : « Si un membre éprouve certaines difficultés à payer, un arrangement peut doit être pris AVANT le 15 janvier avec le CA.

Nathaly Charrette appuie la proposition. Adopté à l'unanimité.

Pause de 10 minutes, il est 15h54.

Sonia Vigneault et Julien Storini quittent l'assemblée.

Nous sommes maintenant 33 membres votants.

Claire Gagnon suggère qu'on augmente le nombre de voix nécessaires pour accepter une candidature afin d'avoir un effet « wow ».

On discute sur l'efficacité du 50 % + 1. On discute de la possibilité d'un 75 % de suffrage. Certains sont contre et trouvent que c'est trop. On parle de couper la poire en deux et on suggère un deux-tiers d'assemblée soit 66%.

Étant donné le nombre élevé de candidats aujourd'hui, Dominique Lamy suggère que l'on utilise 66% de suffrage pour l'exercice, mais <u>uniquement aujourd'hui.</u> Alexandrine seconde.

Emilie St-Germain propose qu'on fasse un vote pour un suffrage à 75 % ou 66 % exceptionnellement pour le vote d'aujourd'hui.

Thérèse Perreault appuie. Adopté à l'unanimité.

VOTE: 13 membres votent le 75 % et 20 votent le 66 %

En résumé, : un moratoire est posé sur le point 4 des statuts et règlements et une AGE devra être organisée pour voter ce point. Les candidats seront votés aujourd'hui sans se soucier d'une limite. Nous n'accepterons aucune nouvelle candidature avant l'automne 2019 et le recrutement ne se fera désormais qu'à la saison d'automne. Les points qui n'ont pas soulevé de questionnements sont « entérinés ».

Selon la majorité, un taux 66% sera nécessaire pour accepter une candidature aujourd'hui. Nous en resterons à 50 % + 1 dans nos statuts et règlements.

Coquilles à corriger (en vrac)

Point 6 : [...] il pourrait être exclus sans préavis.

Point 11: Le membres a une attitude respectueuse et

professionnelle en audition.

Point 16 : Celle ou celui qui occupe cette fonction au sein des agents libres reçoit une rémunération qui

correspond à **18\$/h** par mois (plus taxes), par membres afin de remplir son mandat.

Point 22 : Une démo

5. Propositions de nouvelles candidatures et vote :

21 voix sur 33 sont nécessaires à l'acceptation d'un candidat :

Sandrine Bisson parrainée par Alexandrine : ACCEPTÉE

Guillaume Regaudie parrainé par Léonie : ACCEPTÉ

Marie-Ève Bélanger parrainée par Léonie : ACCEPTÉE

Martin Héroux parrainé par Denis : ACCEPTÉ

Mélanie Saint-Laurent parrainée par Nathaly : **ACCEPTÉE**

Audrey Rancourt-Lessard parrainée par Anne-Hélène : **ACCEPTÉE**

Catherine Bonneau parrainée par Alexandre : ACCEPTÉE

Alexandre Craig Préfontaine parrainé par Nadine a volontairement retiré sa candidature.

Claude Tremblay parrainé par Thérèse : REFUSÉ

6. Nomination de deux nouveaux administrateurs au CA

Puisque Caroline Dardenne a officiellement terminé son mandat, une personne doit être nommée au CA.

Nathaly Charrette, Roch Aubert et Charles Gaudreau se portent volontaires.

Luc-Martial demande le vote et explique qu'au niveau logistique cela complique les choses. Discussion sur la difficulté de réunir 7 personnes.

Charles Gaudreau retire donc sa candidature et informe qu'il s'impliquera autrement. Ce qui réduit le nombre d'administrateurs à six. Le nombre d'administrateurs au CA ne peut être pair.

Dominique propose le « Zoom (Videos Communications)» ou le « Skype », des outils pour favoriser les réunions sans déplacement. Un membre pourrait aussi assister à une réunion par téléphone.

Silvio soulève qu'il serait plus facile de se réunir si on a les disponibilités de 7 membres plutôt que 5 puisqu'il suffit 5 membres pour le quorum. Charles Gaudreau décide de revenir.

Geneviève Champagne propose un ajustement au point 13 des statuts et règlements :

Le CA est constitué d'au moins cinq (5) Agents libres élus en assemblée générale pour un mandat de deux ans.

Appuyé par Isabelle Grégoire. Adopté à l'unanimité.

Nathaly Charrette, Roch Aubert et Charles Gaudreau sont donc élus sur le Conseil d'administration de *Les Agents libres*.

7. Varia

7. 1 Rémunération du secrétaire d'assemblée On conclut que la rédaction d'un procès-verbal est un minimum de contribution au regroupement, donc que cette fonction ne sera pas rémunérée.

7. 2 Façons de se suggérer auprès de directeurs de casting

Gabriel Paré nous contactera via la page Facebook pour en discuter.

7. 3 Comment voter le nombre de places

On en a discuté et on en rediscutera encore à l'AGE.

7. 4 Comment s'impliquer?

Créez, proposez, n'attendez pas l'aval de personne, sinon celui du CA si vous avez besoin qu'on vous alloue un budget. La meilleure façon de s'impliquer est d'être proactif, de prendre en charge, d'initier clairement un projet plutôt que d'en parler. Il faut transformer le « Faudrait que » en : « Qu'est-ce que je pourrais faire pour que ? ». Formez vos comités et informez le CA de vos activités. Soyez aussi actifs sur notre page Facebook.

7. 5 Comité de voix

Encore là : formez un comité, on s'en reparlera après.

7. 6 Adresse électronique du CA

Merci de la repartager avec l'ensemble de membres : ca@lesagentslibres.ca

8. Levée de l'assemblée

Nadine propose de lever l'assemblée. Il est 17h58. Personne n'appuie et tout le monde se lève, c'est le chaos. On veut une bière.